

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
1. Obligations de mise en œuvre									
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (26/02/2015)	C	C	C	C	Reçu 25/02/15/	
1.2.	Rés. 10/09	Questionnaire d'application	09/02/2015	L	C	L	C	Reçu 22/02/15/	
1.3.	CS04	Rapport national	23/11/2014	C	C	C	C	Reçu 22/11/14/	
1.4.	S17	Questions d'application en suspens	26/02/2015	L	C	C	C	Reçu 10/02/15/	
2. Standards de gestion									
2.1.	Rés. 14/04	Documents mentionnés dans cette résolution à bord ²	26/02/2015	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de 24 m LHT ou plus ou de moins de 24 m pêchant hors de la ZEE des thons et espèces apparentées	
		Marquage des navires ²		N/A	N/A	N/A	N/A		
		Marquage des engins ²		N/A	N/A	N/A	N/A		
		Marquage des DCP		N/A	N/A	N/A	N/A		
		Fiches de pêche à bord ²	N/A	N/A	N/A	N/A			
		Autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale	15/02/2014	N/A	N/A	N/A	N/A		
2.2.	Rés. 13/03	Livres de pêche officiels	15/02/2014	N/A	N/A	N/A	N/A		
2.3.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants ²	26/02/2015	N/A	N/A	N/A	N/A		
2.4.	Rés. 13/08	Plan de gestion des DCP	31/12/2013	N/A	N/A	N/A	N/A		
3. Déclarations concernant les navires									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15/02	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de 24 m LHT ou plus ou de moins de 24 m pêchant hors de la ZEE des thons et espèces apparentées	
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31/12/2010 (10 ans)	L	C	C	C	Mis à jour le 09/02/15/	
Capacité de référence									
3.3.	Rés. 12/11	Liste des navires ³ pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31/12/2009	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de 24 m LHT ou plus ou de moins de 24 m pêchant hors de la ZEE des thons et espèces apparentées	
		Liste des navires ³ pêchant SWO et ALB en 2007		N/A	N/A	N/A	N/A		
3.4.	Rés. 14/04	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01/07/2003	N/A	N/A	N/A	N/A		

¹ C = conforme ; N/C= non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard ; CQ = Questionnaire d'application ; CAP = Plan d'Action sur l'application.

² Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

³ 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m s'ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01/07/2006	N/A	N/A	N/A	N/A			
3.6.	Rés. 14/05	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15/02	L	C	C	C	Reçu 10/02/15/		
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15/02	N/C	N/C	C	C			
3.8.		Information sur les accords d'accès	26/02/2015	C	C	C	C	Reçu 13/03/13		
3.9.		Licence de pêche officielle de l'État côtier	14/01/2014	N/C	N/C	L	C	Reçu 11/02/15		
4. Système de surveillance des navires										
4.1.	Rés. 06/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 15 m de LHT	Depuis le 01/07/2007	C	C	C	C	Source : IOTC-2014-SC17-NR04: SSN adopté depuis 2006. 5 navires équipés de SSN en 2014.		
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement des SSN	30/06 Navires > 15m	N/A	N/A	N/A	N/A		Aucun palangrier ou senneur	
5. Statistiques obligatoires – CPC Etat du pavillon										
5.1.		Captures nominales								
		• Pêcheries côtières	30/06	L	C	N/C	N/C	Aucune information fournie pour 2013. Précédemment évalué comme N/C.	Soumise le 4 mars 2015	
		• Pêcheries de surface	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A			
		• LL	Provisoires	30/06	N/A	N/A	N/A			N/A
			Finales	30/12	N/A	N/A	N/A			N/A
Prises et effort										
5.2.	Rés. 10/02	• Pêcheries côtières	30/06	L	C	N/C	N/C	Aucune information fournie pour 2013. Précédemment évalué comme N/C.	Soumise le 4 mars 2015	
		• Pêcheries de surface	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A			
		• LL	Provisoires	30/06	N/A	N/A	N/A			N/A
			Finales	30/12	N/A	N/A	N/A			N/A
Fréquences de tailles										
5.3.		• Pêcheries côtières	30/06	L	C	N/C	N/C	Aucune information fournie pour 2013. Précédemment évalué comme N/C.	Soumise le 4 mars 2015	
		• Pêcheries de surface	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A			
		• LL	Provisoires	30.06	N/A	N/A	N/A			N/A
			Finales	30.12	N/A	N/A	N/A			N/A
Dispositifs de concentration de poissons (DCP)										
5.4.		Navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire auxiliaire		
		Jours de mer des navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A			
		DCP déployés par types	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A			
6. Statistiques obligatoires – CPC Etat côtier										
6.1.	Rés. 10/02	Prises et effort								

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
		• Pêcheries de surface	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie. 29 senneurs étrangers autorisés en 2013.	
		• LL	Provisoires	30.06	N/A	N/A	N/A	Aucun palangrier étranger autorisé en 2013.	
			Finales	30.12	N/A	N/A	N/A	N/A	Précédemment évaluée comme N/C.
7. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI									
7.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins - Captures nominales	30/06	L	P/C	N/C	N/C	Aucune information fournie pour 2013. Données agrégées pour les requins en 2012. Précédemment évaluée comme N/C.	Soumise le 4 mars 2015
		Déclaration des données sur les requins - Prises et effort	30/06	L	P/C	N/C	N/C		Soumise le 4 mars 2015
		Déclaration des données sur les requins - Fréquences de tailles	30/06	L	P/C	N/C	N/C		Soumise le 4 mars 2015
7.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>	Depuis le 07/07/2010	C	C	C	C	Source : IOTC-2014-SC17-NR04. Interdiction en place. Aucune référence légale fournie.	
7.3.	Rés. 13/06	Interdiction des captures des requins océaniques (<i>Carcharhinus longimanus</i>)	Depuis le 14/08/2013	N/A	N/A	N/A	N/A	Uniquement une flotte artisanale	
7.4.	Rés. 12/04	Rapport sur les tortues marines ²	26/02/2015	C	C	C	C	Aucun navire de 24 m LHT ou plus ou de moins de 24 m pêchant hors de la ZEE des thons et espèces apparentées	
7.5.		Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis le 06/08/2009	N/A	N/A	N/A	N/A		
7.6.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis le 06/08/2009	N/A	N/A	N/A	N/A		
7.7.	Rés. 12/06	Rapport sur les oiseaux de mer ²	26/02/2015	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun sennneur.	
7.8.		Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis le 01/11/2010	N/A	N/A	N/A	N/A		
7.9.	Rés. 13/04	Cas d'encerclement d'un cétacé	Pour PS 26/02/2015	N/A	N/A	N/A	N/A		
7.10.	Rés. 13/05	Cas d'encerclement d'un requin-baleine	Pour PS 26/02/2015	N/A	N/A	N/A	N/A		
8. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)									
8.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (16/02/2015)	C	C	C	C	Aucun navire ou ressortissant identifié dans des activités de pêche INN.	
8.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	26/02/2015	C	C	C	C		
9. Transbordements									
9.1.	Rés. 14/06	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15/09	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de 24 m LHT ou plus ou de moins de 24 m pêchant hors de la ZEE des thons et espèces apparentées	
9.2.		Rapport sur les transbordements au port ²	26/02/2015	N/A	N/A	N/A	N/A		
9.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01/07/2008	N/A	N/A	N/A	N/A		
9.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	19/02/2015	N/A	N/A	N/A	N/A		

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
9.5.		Paiement contribution ROP	16/08/2014	N/A	N/A	N/A	N/A		
10. Observateurs									
10.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs ² (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	26/02/2015	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de 24 m LHT ou plus ou de moins de 24 m pêchant hors de la ZEE des thons et espèces apparentées	
10.2.		• 5% obligatoire, en mer (< 24m) ²	Depuis le 01/07/2010	N/A	N/A	N/A	N/A		
10.3.		• 5% progressif, en mer (<24m)	2013	N/A	N/A	N/A	N/A		
10.4.		• 5 % progressif pour les débarquements artisanaux ²	26/02/2015	L	P/C	N/C	N/C	Aucune information reçue pour 2013.	Soumise le 4 mars 2015
10.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de 24 m LHT ou plus ou de moins de 24 m pêchant hors de la ZEE des thons et espèces apparentées	
11. Programme de document statistique									
11.1.	Rés. 01/06	Rapport 1 ^{er} semestre (2014)	01/10/14	N/A	N/A	N/A	N/A	Source : IOTC-2015-CoC12-IR04. N°importe ni n°exporte de BET.	
11.2.		Rapport 2 ^e semestre (2013)	01/04/14	N/A	N/A	N/A	N/A		
11.3.		Rapport annuel ² (2013)	26/02/2015	N/A	N/A	N/A	N/A		
11.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01/07/2002	N/A	N/A	N/A	N/A		
12. Inspections au port									
12.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01/07	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun port pour les navires étrangers	
12.2.	Rés. 10/11	Liste des ports désignés	Au 31/12/10	N/A	N/A	N/A	N/A		
12.3.		Autorité compétente désignée		N/A	N/A	N/A	N/A		
12.4.		Périodes de notification préalable		N/A	N/A	N/A	N/A		
12.5.		Rapport d'inspection		3 jours après l'inspection	N/A	N/A	N/A		N/A
12.6.	Inspecte au moins 5% des LAN ou TRX	Depuis 01/03/2011	N/A	N/A	N/A	N/A			
12.7.	Refus de demande d'entrée au port		N/A	N/A	N/A	N/A			
13. Mesures relatives aux marchés									
13.1.	Rés. 10/10	Rapport sur importations, débarquements, transbordements des produits du thon et espèces apparentées	26/02/2015	N/A	N/A	N/A	N/A	Source IOTC-2015-CoC12-IR04 – pas d'importations, débarquements, transbordements des produits du thon et espèces apparentées au port.	

Commentaires sur le niveau d'application par les Comores des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA11 en 2014.

En ce qui concerne le niveau d'application par les Comores des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 11^e session en 2014, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis aux Comores par le président de la Commission dans un courrier daté du 5 juin 2014.

• N'a pas fourni de réponse à la lettre de commentaire avant l'échéance, comme demandé par S17.
• N'a pas fourni le modèle officiel de la licence de pêche de l'État côtier, requis par la Résolution 13/07
• N'a pas fourni les statistiques obligatoires (captures nominales, prises-et-effort, fréquences de tailles) requises par la Résolution 10/02.
• N'a pas fourni les informations sur les captures de requins requises par la Résolution 05/05

Réponse : La réponse à la lettre du Président de la Commission a été fournie par les Comores le 10 février 2015.

Problèmes actuels concernant le niveau d'application par les Comores des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA12 en 2015.

Après examen du Rapport d'application 2015 des Comores, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non conformité suivants, pour discussion.

Questions de conformité	État actuel (2014)	État précédent (2013)
Questions de conformité récurrentes		
• N'a pas fourni les statistiques obligatoires de captures nominales sur les requins requises par la Résolution 05/05.	N/C	P/C
• N'a pas fourni les statistiques obligatoires de prises-et-effort les requins requises par la Résolution 05/05.	N/C	P/C
• N'a pas fourni les statistiques obligatoires de fréquences de tailles sur les requins requises par la Résolution 05/05.	N/C	P/C
• N'a pas fourni les statistiques obligatoires de prises-et-effort des senneurs étrangers opérant dans la ZEE, requises par la Résolution 10/02	N/C	N/C
• N'a pas mis en œuvre le programme d'observateurs pour les débarquements artisanaux requis par la Résolution 11/04.	N/C	P/C
Questions de conformité non-récurrentes		
• N'a pas fourni les statistiques obligatoires de captures nominales pour les Pêcheries côtières requises par la Résolution 10/02.	N/C	C
• N'a pas fourni les statistiques obligatoires de prises-et-effort pour les Pêcheries côtières requises par la Résolution 10/02.	N/C	C
• N'a pas fourni les statistiques obligatoires de fréquences de tailles pour les Pêcheries côtières requises par la Résolution 10/02.	N/C	C